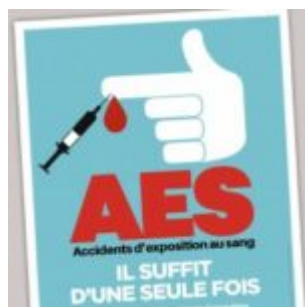


Professionnels de santé : une campagne sur les accidents d'exposition au sang



© 2018 Les Echos Publishing

Les AES correspondent à « tout contact avec du sang ou un liquide biologique contenant du sang et comportant soit une effraction cutanée (piqûre, coupure) soit une projection sur une muqueuse (œil...) ou sur une peau lésée ». Ils font 56 000 victimes tous les ans, principalement dues à des piqûres (dans 66,6 % des cas) ou des coupures (19 %). Et résultent dans 44,5 % des cas d'actes infirmiers, ou bien d'actes chirurgicaux (dans 22,1 %).

Pourtant diverses procédures et l'utilisation d'un matériel sécurisé permettent de réduire les risques. C'est pour informer les professionnels de santé des risques encourus et des moyens disponibles que des affiches de sensibilisation aux AES sont placardées dans les établissements de santé depuis 1 mois.

Cette campagne est menée conjointement par le Syndicat national de l'industrie des technologies médicales (SNITEM), l'Ordre national des infirmiers (ONI), la Fédération de l'hospitalisation privée (FHP), la Société française de biologie clinique (SFBC), la Société française d'hygiène hospitalière (SF2H) et le Groupe d'étude sur le risque d'exposition des soignants aux agents infectieux (GERES).

